

# CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > TP - Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

## TP - Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Code de la fiche :  
**RNCP39005**

Etat :  
**Active**

[Télécharger](#) [Aide en ligne](#) [Europass](#)

### L'essentiel

	<b>Nomenclature du niveau de qualification</b>	<b>Niveau 4</b>
	<b>Code(s) NSF</b>	<b>331s</b> : préparation, analyse médicale, appareillage
	<b>Formacode(s)</b>	<b>43486</b> : Optique lunetterie
	<b>Date d'échéance de l'enregistrement</b>	<b>25-05-2029</b>

[Certificateur\(s\)](#)    [Résumé de la certification](#)    [Blocs de compétences](#)    [Secteur d'activité et type d'emploi](#)    [Voie d'accès](#)

[Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations](#)    [Base légale](#)    [Pour plus d'informations](#)

### Certificateur(s)



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION	11000007200014	-	-

## Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie se situe dans une chaîne de prestations qui part de la prescription d'un professionnel de santé jusqu'à la réalisation d'un équipement généralement pris en charge par les organismes de couverture sociale.

Activités visées :

Sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé et à partir de la prescription de l'ophtalmologiste, le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie vend et réalise un équipement répondant aux besoins et attentes des personnes, aussi bien en termes d'usage, de budget, de confort que d'esthétique.

Il fournit une prestation globale comprenant :

- l'accueil du public ;
- l'analyse de la demande ;
- les conseils techniques et esthétiques ;
- la formulation d'une offre personnalisée ;
- la remise du devis ;
- la gestion numérique du dossier assuré ;
- le suivi des commandes et des stocks ;
- la réalisation de l'équipement ;
- la livraison ;
- le service après-vente.

Les qualités principales attendues sont la polyvalence, le sens du relationnel, le sens de l'observation, de l'esthétique, l'organisation et la minutie.

Les contacts avec le public étant permanents, une posture adaptée à chaque situation est nécessaire, en particulier avec une personne présentant un déficit de la communication lié à une situation de handicap ou à l'incompréhension de la langue française.

Les conditions générales d'exercice de l'emploi se situent dans deux espaces distincts : la surface de vente et l'atelier.

Dans l'espace de vente le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie est en contact permanent avec le public, une posture adaptée à chaque situation est nécessaire, en particulier avec une personne présentant un déficit de la communication lié à une situation de handicap ou à l'incompréhension de la langue française. Il intervient sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé. Il utilise des appareils de mesure, des outils informatiques dotés de logiciels spécifiques et du petit outillage pour l'ajustage de l'équipement à la livraison et les opérations rapides d'après-vente.

Dans l'atelier intégré au point de vente, il assure le montage et la réparation des équipements. Il utilise des appareils de mesure, des machines pour l'usinage, de l'outillage pour le montage et la réparation.

La journée continue est couramment pratiquée et l'activité est répartie sur la semaine.

Les horaires sont généralement ceux des commerces de jour avec des amplitudes d'ouverture variables intégrant le samedi.

Compétences attestées :

Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

- Monter les équipements d'optique-lunetterie
- Retailler manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie
- Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures
- Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie

Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

- Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail
- Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique
- Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie

- Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail
- Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail
  - Suivre les commandes et les mouvements de stock

Modalités d'évaluation :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

## Blocs de compétences

RNCP39005BC01 - Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Monter les équipements d'optique-lunetterie            Retailer manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie            Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures            Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie</p>	<p><b>Mise en situation professionnelle : 2 h 40 min</b>            La mise en situation se déroule en présence du jury.            A partir de consignes inscrites sur une fiche de travaux, le candidat réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une retouche manuelle de verres taillés,</li> <li>- un relevé des paramètres de montage d'un équipement courant,</li> <li>- une réparation de pièce cassée sur un équipement,</li> <li>- des transpositions de prescriptions médicales,</li> <li>- un montage glace,</li> <li>- un montage cerclé,</li> </ul> <p>l'ensemble des montages comprend des unifocaux et des multifocaux.            Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 2 h 40 min</p>

RNCP39005BC02 - Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail            Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique            Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie</p>	<p><b>Mise en situation professionnelle : 1 h 25 min</b>            La mise en situation professionnelle se déroule deux phases.            Première phase, durée 1h 15 min, en présence du jury et face à un porteur acteur, le candidat réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une vente d'équipement,</li> <li>- un ajustage de la monture sur l'acteur,</li> <li>- un relevé des acuités visuelles avec la compensation prescrite,</li> <li>- une fiche de verre sur mesure.</li> </ul> <p>Deuxième phase, durée 10 min, au terme de la vente le candidat justifie sa proposition commerciale au jury et répond à ses questions.            Questionnaire professionnel : 25 min            En présence d'un surveillant le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renseigne un questionnaire professionnel,</li> <li>- transpose des prescriptions médicales, afin d'évaluer les connaissances du candidat, indispensables à l'exercice de l'emploi, sur les éléments de réglementation,</li> </ul>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
	codification, lecture et analyse d'une prescription médicale pour un équipement correcteur de vue. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 1 h 50 min

RNCP39005BC03 - Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail Suivre les commandes et les mouvements de stock	<b>Mise en situation professionnelle : 1 h 05 min</b> La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant. Le candidat réalise une production de documents concernant : - le traitement du volet de prise en charge de dossiers d'assurés, - des opérations de vérification de documents commerciaux et de mise à jour du stock. Entretien technique : 10 min Le candidat répond aux questions du jury relatives à sa production réalisée pendant la mise en situation professionnelle. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 1 h 15 min

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

#### Mise en situation professionnelle : 3 h 15 min

La mise en situation professionnelle est composée de trois phases indépendantes. Une se déroule en présence d'un surveillant, une en présence du jury et une en présence du jury et d'un porteur acteur :

- en présence d'un surveillant le candidat réalise le traitement de la prise en charge d'un dossier d'assuré, les opérations administratives sur le stock et l'affichage commercial, durée 40 min.

- en présence du jury le candidat réalise trois équipements courants, répare un équipement par remplacement de pièce(s), procède à un relevé de paramètres de montage sur un équipement courant, durée 1 h 50 min.

- en présence du jury et face à un porteur acteur, le candidat réalise une vente d'équipement avec un préajustage et une prise de mesure, durée 30 min, au terme de la vente le candidat justifie sa proposition commerciale au jury et répond à ses questions, durée 15 min.

Questionnaire professionnel : 15 min

En présence d'un surveillant, un questionnaire professionnel complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat indispensables à l'exercice de l'emploi, sur les éléments de réglementation, de codification, de lecture et d'analyse d'une prescription médicale pour un équipement ophtalmique.

**Entretien final : 20 min**

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 3 h 50 min

## Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

magasin d'optique-lunetterie de détail

Type d'emplois accessibles :

- monteur vendeur lunetier
- monteur lunetier
- monteur lunetier vendeur

Code(s) ROME :

J1405 - Optique - lunetterie

Références juridiques des réglementations d'activité :

La délivrance de verres correcteurs d'amétropie et de lentilles de contact oculaire correctrices est réservée aux personnes autorisées à exercer la profession d'opticien-lunetier (L. 4362-9 du **code de la santé publique**).

L'exercice de l'emploi de technicien en montage et vente d'optique-lunetterie se fait sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien-lunetier.

## Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

## Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP39005BC01 - Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail	<u><b>RNCP22279 - TP - Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie</b></u>	RNCP22279BC01 - Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail
RNCP39005BC02 - Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail	<u><b>RNCP22279 - TP - Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie</b></u>	RNCP22279BC02 - Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail
RNCP39005BC03 - Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail	<u><b>RNCP22279 - TP - Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie</b></u>	RNCP22279BC03 - Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

## Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
30/12/2015	Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
13/04/2024	Arrêté du 9 avril 2024 relatif au titre professionnel de technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Date de publication de la fiche	07-05-2024
Date de début des parcours certifiants	26-05-2024
Date d'échéance de l'enregistrement	25-05-2029
Date de dernière délivrance possible de la certification	25-05-2030

## Pour plus d'informations

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2021	264	0	92	86	100

Lien internet vers le descriptif de la certification :

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<a href="#">RNCP22279</a>	TP - Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)